

*Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 11 juin 2025, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.*

Ont pris part au vote :

Jean-Marie ADDENET, Antoni GRIGGIO, Régis BROCARD, Philippe HENRY, Dominique AARNINK GEMINEL, Eric DUMONT, Régis AUBRY, Sébastien JADOUL, Jean-Marie MISSLER, Massimo TRINOLI, Evelyne FAUQUENOT, Pascal PIERRE, Jean-Michel NICOLAS, Jean-Paul COLIN, Romuald COLLET

Régis BROCARD est désigné secrétaire de séance.

## **7.5 - Subvention d'ingénierie territoriale**

Monsieur ADDENET, Président, présente ce qui suit :

"Le PETR poursuit la mise en œuvre de la stratégie de territoire. Les dispositifs régionaux permettent désormais un accompagnement transversal de la collectivité pour soutenir le plan de développement.

Cette démarche s'inscrit au sein d'une convention-cadre triennale qui fixe les engagements de chacune des parties. Elle constitue un préalable au renouvellement du partenariat qui se traduira désormais dans les faits par un dialogue resserré autour d'enjeux communs et le cofinancement de l'ingénierie territoriale pour les 3 prochaines années (2025/2027).

Sur cette base, la Région propose d'accompagner financièrement le territoire selon 3 volets distincts :

- une aide socle s'élevant, pour notre territoire, à 20 000 € pour l'année 2025 puis réduite à 15 000 € à compter de 2026 ;
- une aide thématique, optionnelle, à hauteur de 8 000 € visant à accompagner un sujet prégnant de la collectivité en accord avec les ambitions régionales ;
- une aide collective, optionnelle également, à hauteur de 4 000 € visant à formaliser le partenariat entre l'ensemble des Pays / PETR de la Région et se traduisant par une formation collective.

Dès lors, il vous est proposé d'inscrire la collectivité dans l'intégralité de cette démarche partenariale. Aussi, dans la poursuite de la finalité de notre projet de territoire, il vous est proposé d'inscrire la création de la Maison des Transitions comme thématique de travail partagée tout en sachant que celle-ci ne devrait pas voir le jour d'ici la fin de la contractualisation.

Pour accéder à ce dispositif, il vous est demandé de bien vouloir :

- engager la collectivité dans le partenariat triennal avec la Région Grand Est sur les 3 volets de la contractualisation,
- proposer l'élaboration de la Maison des Transitions comme thématique de travail partagée,
- donner mandat au Président pour négocier la convention-cadre avec la Région Grand Est,
- autoriser le Président à solliciter les financements annuels pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet."

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**ENGAGE** la collectivité dans le partenariat triennal avec la Région Grand Est sur les 3 volets de la contractualisation,

**PROPOSE** l'élaboration de la Maison des Transitions comme thématique de travail partagée,

**DONNE MANDAT** au Président pour négocier la convention-cadre avec la Région Grand Est,

**AUTORISE** le Président à solliciter les financements annuels pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,



Jean-Marie ADDENET